

AULX
REGLEMENT CEE N° 2288/97 (JOCE du 19/11/97)

Dispositions	Catégories		
	EXTRA	I	II
Valeur commerciale	Qualité supérieure	Bonne qualité	Qualité marchande
I – CARACTERISTIQUES MINIMALES			
Aulx à l'état : . frais . demi sec . sec	<ul style="list-style-type: none"> - sains, sont exclus pourriture ou altérations (impropres à la consommation) - pratiquement exempts de parasites ou d'attaques de parasites - propres, notamment exempts de matières étrangères visibles - fermes - exempts de dommages dus au gel ou au soleil - exempts de germes extérieurement visibles - dépourvus d'odeur et/ou de saveur étrangères - dépourvus d'humidité anormale 		
II – CARACTERISTIQUES QUALITATIVES			
<ul style="list-style-type: none"> . bulbes . forme . développement . variété ou type commercial . défauts 	<ul style="list-style-type: none"> entiers régulière caïeux serrés typique exempts sauf très légères altérations de l'épiderme 	<ul style="list-style-type: none"> entiers assez régulière caïeux suffisamment serrés typique petites déchirures de la pellicule externe 	<ul style="list-style-type: none"> Irrégulière Dépourvus de 3 caïeux maxi Lésions cicatrisées Légères meurtrissures Déchirure de la pellicule externe ou absence de certaines parties
III – CALIBRAGE (diamètre)			
. minimum	45 mm	30 mm	30 mm
. homogénéité (aulx déliés, tiges coupés ou en bottes)	15 mm (si le bulbe le plus petit a un diamètre inférieur à 40 mm) 20 mm (si le bulbe le plus petit a un diamètre égal ou supérieur à 40 mm)		
IV – TOLERANCES (poids)			
. Qualité	5 %	10 %	10 %
. Calibre	10 %	10 %	10 %
V – EMBALLAGE ET PRESENTATION			
<ul style="list-style-type: none"> . Homogénéité . Conditionnement . Présentation * déliés, tiges coupés * en bottes <ul style="list-style-type: none"> * en tresses (secs et demi secs) 	<ul style="list-style-type: none"> Origine Variété ou type commercial Qualité Calibre Protection convenable du produit Matériaux neufs et propres Colis exempt de corps étranger Longueur maximum de la tige : 10 cm (aulx frais et 1/2 secs), 3 cm (aulx secs) Déterminés par soit le nombre de bulbes, soit le poids net (tiges égalisés) Déterminés par soit le nombre de bulbes (6 bulbes mini), soit le poids net 		
VI – MARQUAGE			
Identification.	Oui	Oui	Oui
Nature du produit	Frais, demi sec, sec si produit non visible Variété ou type commercial (rose, blanc, ...) Fumé (le cas échéant)		
Origine	Oui	Oui	Oui
Catégorie	Oui	Oui	Oui
Calibre (Æ mini et maxi)	Oui	Oui	Oui